

Fiche-conseils de l'ISSA #3

12 mars 2020

Recommandations relatives à l'UTILISATION DES DÉSINFECTANTS pour l'industrie du nettoyage et de la restauration médico-légale Mesures face au Coronavirus (COVID-19)

Aux États-Unis, l'EPA (Environmental Protection Agency) a activé le 29 janvier 2020 les [directives sur les nouveaux agents pathogènes viraux pour les pesticides antimicrobiens](#) (guide) en réaction à la découverte du nouveau coronavirus, le SARS-CoV-2. Les directives de l'EPA sur les nouveaux agents pathogènes ne doivent être enclenchées qu'après que les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis « ait identifié le pathogène émergent et recommandé la désinfection des surfaces de l'environnement afin de lutter contre sa prolifération ». L'EPA a mis en œuvre la politique en étroite collaboration avec les CDC et tout semble indiquer que les deux organismes surveillent de très près les développements du coronavirus.

Datant de 2016, les directives présentent en détail un procédé selon lequel les entreprises dont certains de leurs produits désinfectants sont inscrits à l'EPA en vertu de la *Federal Insecticide Fungicide and Rodenticide Act* (FIFRA) peuvent faire la promotion de ces produits pour lutter contre les « pathogènes émergents » comme le coronavirus.

Généralement, pour être homologué pour une utilisation contre une bactérie ou un virus précis, les produits désinfectants et antimicrobiens doivent être soumis à des essais de l'EPA qui démontrent que le produit est efficace contre ce microbe en particulier. La politique de l'EPA relative aux « pathogènes émergents » a été élaborée pour légaliser l'utilisation « hors indication » de désinfectants contre un nouveau virus pour lequel il n'existe aucun produit approuvé par l'EPA ni données ou méthode d'essai.

« Du grand nombre d'agents pathogènes émergents, les plus préoccupants sont les virus pathogènes, et la capacité de ces virus de résister aux surfaces de l'environnement peut jouer un grand rôle sur la transmission de la maladie aux humains. » – Office of Pesticide Programs (OPP) de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, Update: Coronavirus Cases Trigger EPA Rapid Response" (Jan. 29, 2020)

Les directives comprennent un processus en deux étapes :

- Premièrement, les inscrits doivent présenter à l'EPA une demande de modification de l'étiquette par l'ajout à leurs renseignements d'un *énoncé sur l'efficacité du produit contre les agents pathogènes viraux émergents*. Cet énoncé peut, mais idéalement doit, être ajouté avant qu'il se produise une éclosion. Si le produit est conforme aux critères d'admissibilité, qui sont détaillés dans le guide, l'agence approuvera généralement la modification.

- La seconde étape, à la suite d'une éclosion d'un nouvel agent pathogène, notamment dans le cas du nouveau coronavirus qui nous concerne, le SARS-CoV-2, les titulaires de produits qui demandent une modification de l'étiquette sur les « agents pathogènes émergents » peuvent alors aviser les milieux des soins de santé et le public qu'ils peuvent utiliser leur produit pour lutter contre le nouvel agent pathogène émergent.

Les inscrits travaillent en étroite collaboration avec l'EPA pour s'assurer qu'ils suivent bien le guide et qu'ils évitent les citations potentielles.

Les inscrits dont le produit est porteur d'une désignation « préqualifié pour pathogènes viraux émergents » peuvent ajouter un énoncé relatif à l'efficacité du produit contre une pathogène émergent « dans la documentation technique distribuée aux établissements de soins de santé, médecins, personnels de soins infirmiers, responsables de la santé publique, sites Internet concernant les utilisations hors indication, services d'information pour les consommateurs et sites publics de médias sociaux. »

Si vous avez des questions sur votre désinfectant préféré, consultez le site Internet du fabricant pour connaître les allégations liées aux pathogènes émergents en ce qui a trait au nouveau coronavirus, SARS-CoV-2.

Et qu'en est-il du reste du monde ?

Chaque pays aura ses propres exigences relatives aux propriétés désinfectantes à l'égard du SARS-CoV-2. **Il est important de prendre connaissance des exigences et approbations de votre pays.**

Consultez la fiche-conseil #2 de l'ISSA/GBAC – Recommandations sur l'ÉVALUATION DES RISQUES pour l'industrie du nettoyage et de la restauration médico-légale, lorsqu'on se prépare à nettoyer, stériliser et désinfecter des espaces.

Les liens ci-dessous vous dirigeront vers des sites où vous renseigner sur le SARS-CoV-2, notamment l'ISSA, l'OMS, les CDC, l'EPA et les conseils du [www.InfectionControl.tips](https://www.infectioncontrol.tips/) :

- <https://www.issa.com/education/cleaning-for-infection-prevention/coronavirus-prevention-and-control-for-the-cleaning-industry>
- <https://www.kelleygreenlawblog.com/2020/01/coronavirus-activates-epa-emerging-pathogens-rapid-response/> (source material)
- <https://www.cdc.gov/coronavirus/index.html>
- <https://www.epa.gov/pesticide-registration/emerging-viral-pathogen-guidance-antimicrobial-pesticides>
- <https://infectioncontrol.tips/>

Fiches-conseils précédentes :

Fiche-conseils du GBAC portant sur l'évaluation des risques [ici](#).

Fiche-conseils du GBAC portant sur le port d'équipement de protection individuelle [ici](#).

Autres liens d'intérêt :

- [Coronavirus : Prévention et lutte pour l'industrie du nettoyage](#)
- [Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#)
- [Sommaire des Centers for Disease Control and Prevention \(CDC\) des États-Unis sur la situation relative au nouveau coronavirus 2019](#)
- [Couverture de l'Organisation mondiale de la santé \(OMS\) sur le nouveau coronavirus](#)

[VISITEZ LA PAGE DU GBAC SUR LES FORMATIONS ET LES ÉVÉNEMENTS](#)